



© 2016 vj@laposte.net

ADN infos

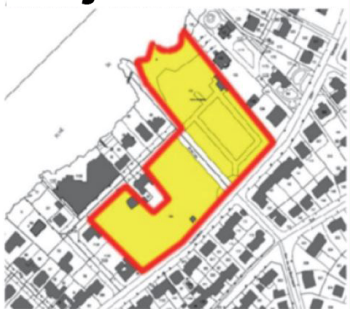
Lettre d'information des adhérents de
l'association « Autour des Nielles »

N° 3 - Septembre 2017

Dans ce numéro :

L'Édito.....	1
Action pétition papier.....	2
Action flyers.....	3
Le SCoT, les conclusions	4/5
Le SCoT, c'est quoi ?	6
Des commentaires	7/8

Projet RAULIC



NON !

Association Autour des Nielles
adn35400@gmail.com



@adn35400



@autourdesnielles

SPÉCIAL

Schéma de COhérence Territoriale (SCoT)
du Pays de Saint-Malo.



Ce numéro d'ADN infos de septembre 2017 fait écho à la « rentrée » même si les « vacances » ont été actives ; c'est aussi le premier anniversaire de l'association !

Dans ce 3^{ème} numéro, vous trouverez le bilan des actions « sur le terrain » ; d'autres sont en cours de réalisation. L'association était présente au Forum du 10 septembre avec une pétition qui a recueilli de nombreuses signatures : près de 2 500 personnes se sont exprimées sur le site Internet ou sur le papier **pour s'opposer à ce projet « contre nature »**. L'autre action de l'été consistait à diffuser un « flyer », prospectus, sur les pare-brise des voitures et à distribuer ce document aux personnes fréquentant les plages de Rochebonne à Rothéneuf (le Pont) : les réactions sont unanimes comme ci-dessus. Enfin, un travail de lecture important s'est terminé le 12 septembre avec nos conclusions sur le SCoT : nous vous laissons découvrir la signification de cette abréviation et les explications utiles à ce « schéma » du futur !

En résumé : l'ex camping n'est toujours pas la propriété du Groupe Raulic Investissement, le projet n'est pas finalisé et la municipalité ne s'exprime pas publiquement sur ses intentions.

Nous réaffirmons le point de vue commun : protection d'un espace naturel et application de la loi Littoral.

Nous vous remercions de votre soutien et de l'attention portée à l'association « Autour Des Nielles » (ADN) et vous souhaitons une bonne lecture avant d'autres rendez-vous !

Jean-Marc GADÉ

ADN sur le terrain 1

Action « Pétition papier »

Durant toute la journée du dimanche 10 septembre 2017, des membres du Conseil d'Administration d'ADN ont parcouru les allées du forum des associations de Saint-Malo afin de recueillir des signatures pour la pétition papier contre le projet Raulic.

Pétition au forum des associations

Cette action a permis d'obtenir **105 signatures** et de mieux connaître l'avis de certains malouins présents au forum sur le projet sur le camping des Nielles.

Les malouins interrogés sont de plus en plus inquiets de la situation de l'urbanisation malouine ainsi que sur la qualité de l'air. Ils souhaitent une prise de conscience des élus face aux questions environnementales. Nous avons pu constater qu'ils sont plutôt irrités de la posture du maire qui reste silencieux face aux courriers et aux remarques de certains malouins et de diverses associations.



PÉTITION CONTRE LE PROJET RAULIC SUR LE SITE NATUREL DU CAMPING DES NIELLES À SAINT-MALO (Paramé).

Page : /

Nbr	Nom, Prénom	Adresse/Mail	Date	Signature
1				
2				
3				
4				
5				
6				
7				
8				
9				
10				
11				
12				
13				
14				
15				
16				
17				
18				
19				
20				
21				
22				



Autour Des Nielles est une association régie par la loi 1901 - N° W354003271
Conformément à la loi "informatique et libertés" du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser à son siège social : Autour des Nielles, 90 avenue du Président John Kennedy - 35400 SAINT-MALO
Mail : adn35400@gmail.com  [@atourdesnielles](https://www.facebook.com/atourdesnielles)  [@adn35400](https://twitter.com/adn35400)



ADN sur le terrain 2

Action « Flyers » août 2017

Cet été, des membres du bureau et du CA d'ADN ont sillonné les plages malouines et les rues des secteurs de : Rochebonne, Le Pont, Le Minihic, La Mare et Rothéneuf pour distribuer des flyers.

Distribution de flyers.

L'opération est une réussite car la pétition en ligne a enregistré environ 200 signatures supplémentaires et a fait connaître notre page Facebook.

Cette opération fut l'occasion pour les membres d'ADN de pouvoir expliquer aux passants, la situation du camping des Nielles et le projet du complexe immobilier.

Ils nous semble important de garder un contact en prise directe avec le public et de pouvoir ainsi transmettre des informations claires et précises sur le dossier des Nielles.

ACTUELLEMENT



Terrain municipal non vendu officiellement.

Nous souhaitons :

- Un espace public à partager.
- Conserver une perspective sur la mer.
- Des espaces verts et un accès à la mer pour TOUS !
- Le **respect de la LOI LITTORAL**.

ET ... BIENTÔT ???



Projet d'un complexe hôtelier de 5 étoiles : restauration, thalasso, spa, etc :

- **Creusement de la falaise et la bétonisation de la côte.**
- Densification sans espaces verts, suppression de la vue mer et des places de parking public.
- **Non respect de la loi littoral** (retrait de 100 mètres).

Ne pas jeter sur la voie publique.



**POUR PROTÉGER LE SITE DES NIELLES ET LA PLAGE DU MINIHIC,
SIGNEZ LA PÉTITION ET REJOIGNEZ-NOUS :**

Contact : adn35400@gmail.com

90 avenue du Président John Kennedy - 35400 SAINT-MALO



@adn35400



@autourdesnielles

Le Scot du Pays de Saint-Malo :

Conclusions de l'association « Autour Des Nielles » (ADN) sur le projet de révision du SCoT du Pays de Saint Malo.

PRÉSENTATION DU SIGNATAIRE :

L'association, depuis sa création en août 2016, a pour objet :

« Protéger et sauvegarder le site naturel des Nielles et la plage du Minihic à Saint-Malo, agir en concertation afin de favoriser la transparence en matière de décisions d'urbanisme, faire respecter les textes législatifs et réglementaires concernant la protection de la nature, de l'environnement, du patrimoine et du cadre de vie ».

L'association, avec 200 adhérents environ et plusieurs milliers de soutiens, participe à la réflexion et à l'information sur l'urbanisation, le tourisme, l'économie et l'accès au littoral, en particulier à Saint Malo et plus précisément dans le quartier de Paramé/Rothéneuf.

Siège de l'association : **90, avenue J. Kennedy 35400 Saint-Malo**

AVIS GÉNÉRAL :

Après lecture des différents documents, en particulier les remarques des préfectures et autres entités exprimées dans les annexes, l'association « Autour des Nielles » constate un projet de SCoT incomplet, imprécis, insuffisamment développé et/ou justifié pour certains objectifs et, parfois, en contradiction (entre plusieurs objectifs du DOO ou avec l'actuel SCoT en vigueur).

L'association est aussi surprise de l'absence de remarques du Conservatoire du Littoral alors que les documents du SCoT présentent longuement la loi qui protège les espaces de la côte bretonne ainsi que les rivages naturels à préserver MAIS, par ailleurs, prévoient des objectifs de développement ou d'aménagement qui pourront être source de conflit auprès des tribunaux concernés.

PARTICULARITÉS :

1/ Economie et industrie touristique.

Suivant l'actuel SCoT avec des objectifs issus de diagnostics étayés, le tourisme est suffisamment représenté dans ses structures et services sur le littoral breton ; un fort potentiel existe à l'intérieur du Pays de Saint-Malo, en retrait de la côte, pour répondre à une demande de la clientèle (séjour chez l'habitant, gîtes, connaissance du patrimoine, pratiques sportives, etc). La création et le développement de cette offre n'est pas présente dans le projet du SCoT révisé.

Le rapport fait état de la capacité des campings et de leur nombre : aucune information, ni explication n'apparaît sur cette évolution du tourisme de plein air, son importance économique et pour l'emploi, les choix pour l'avenir du Pays de Saint-Malo

Le Scot du Pays de Saint-Malo :

Comme le rapport le rappelle, le développement touristique de la Bretagne (en particulier de l'entité Pays de Saint-Malo) et les infrastructures :

- s'implantent dans les villes ou cherchent impérativement les sites du littoral avec une grande emprise foncière,
- consomment beaucoup d'énergie (eau plus eau chaude sanitaire, eau pour piscines, chauffage, etc.

Comme les statistiques le prouvent, cette industrie est généralement saisonnière, pourvoyeuse d'emplois faiblement rémunérés avec des établissements fermés en basse saison ou présentant un taux d'occupation d'environ 50% à l'année, même dans les établissements de luxe.

2/ Préservation du littoral.

Les cartes et autres documents du SCoT ont leurs limites au niveau communal. Le Plan Local d'Urbanisme et tout autre document, à titre d'information, comme le PUS (Plan Urbain Stratégique Saint-Malo 2030), peuvent apparaître auprès des citoyens comme incomplets ou imprécis et, parfois, discutables sur les choix concernant des projets immobiliers et leur implantation foncière.

L'association « Autour des Nielles » ADN, comme de nombreuses associations sensibles à l'environnement et au littoral breton, demande :

- des décisions définitives avec les précisions nécessaires pour protéger le littoral, son accès à tous avec les voies douces, les trames vertes (ou coulées vertes) en site urbain ou dans tout projet qui densifie l'espace habitable mais en évitant une « bétonisation » dommageable au patrimoine régional,
- une meilleure concertation avec les élus et les porteurs de projets concernant l'espace public,
- le respect des procédures administratives concernant les projets urbains, la conformité des « appels à idées » et autres démarches préalables à un projet municipal,
- enfin, l'application de la LOI LITTORAL ainsi que les décisions des tribunaux et du Conseil d'Etat qui s'y réfèrent. L'association « Autour des Nielles » regrette qu'il soit nécessaire d'avoir recours à la justice pour rappeler aux citoyens et aux représentants de municipalités l'importance de la loi et son application.

3/ Espace public de l'ex-camping des Nielles

Pour cet espace, toujours propriété de la ville de St Malo, l'association « Autour des Nielles » demande que ce site inscrit (partie du front de mer de Paramé à la pointe de la Varde) et aussi espace remarquable, soit préservé et classé en zone naturelle (ENS).

En effet, cette partie de la falaise est très sensible aux changements climatiques, à l'érosion marine et aux éventuelles agressions humaines. Il est essentiel de sauvegarder un tel site naturel pour protéger ce belvédère ouvert sur la mer et pour le bien-être de tous.

Pour L'association « Autour des Nielles » ADN :
Le président, Jean-Marc GADÉ

Le SCoT, c'est quoi ?

Selon le journal officiel :

Le **S**chéma de **CO**hérence **T**erritoriale (SCOT) est l'outil de conception et de mise en œuvre d'une planification intercommunale, remplace l'ancien schéma directeur.

Pour compléter la présentation générale (définition, état des lieux et principales évolutions à venir), une série de cartes et données résumant l'état d'avancement des SCOT.

En application de la loi « Solidarité et Renouvellement Urbains » du 13 décembre 2000, le SCoT a remplacé les schémas directeurs.

Le SCoT est l'outil de conception et de mise en œuvre d'une planification stratégique intercommunale, à l'échelle d'un large bassin de vie ou d'une aire urbaine, dans le cadre d'un projet d'aménagement et de développement durables (PADD).

Le SCoT est destiné à servir de cadre de référence pour les différentes politiques sectorielles, notamment celles centrées sur les questions d'organisation de l'espace et d'urbanisme, d'habitat, de mobilité, d'aménagement commercial, d'environnement.

Il en assure la cohérence, tout comme il assure la cohérence des documents sectoriels intercommunaux : plans locaux d'urbanisme intercommunaux (PLUi), programmes locaux de l'habitat (PLH), plans de déplacements urbains (PDU), et des PLU ou des cartes communales établis au niveau communal.

Le SCoT doit respecter les principes du développement durable : principe d'équilibre entre le renouvellement urbain, le développement urbain maîtrisé, le développement de l'espace rural et de la préservation des espaces naturels et des paysages ; principe de diversité des fonctions urbaines et de mixité sociale ; principe de respect de l'environnement.

Le SCoT contient 3 documents :

1) **un rapport de présentation**, qui contient notamment un diagnostic et une évaluation environnementale.

2) **le projet d'aménagement et de développement durables (PADD)**.

3) **le document d'orientation et d'objectifs (DOO)**, qui est opposable aux PLUi et PLU, PLH, PDU et cartes communales, ainsi qu'aux principales opérations d'aménagement (ZAD, ZAC, lotissements de plus de 5000 m², réserves foncières de plus de 5ha...).

PROCÉDURE D'ÉLABORATION

L'initiative appartient aux communes et à leurs groupements dès la recherche du périmètre, publié par le préfet. Les élus sont responsables de l'élaboration du document, l'approuvent par délibération de l'Etablissement Public compétent (syndicat mixte ou EPCI), en assurent le suivi et décident de sa mise en révision.

Au début de l'élaboration du SCoT, l'établissement public délibère sur les modalités de concertation associant les habitants pendant toute la durée d'élaboration du SCoT.

Les représentants de l'Etat, du conseil régional, du conseil général, et des chambres consulaires sont notamment associés à cette élaboration.

La durée d'élaboration d'un SCoT varie généralement entre 3 et 5 ans.

L'obligation d'un bilan et d'une évaluation du SCoT, au plus tard 6 ans après son approbation, implique une organisation adaptée pour l'établissement public.

Le SCoT peut être révisé dans des conditions semblables à son élaboration. Il peut également être modifié par délibération de l'établissement public, après enquête publique, si la modification ne porte pas atteinte à l'économie générale du PADD.

Sources : cohesion-territoires.gouv.fr

Commentaires de la pétition en ligne :

La loi littoral doit être impérativement appliquée

Marre que les richissimes hommes d'affaires se croient au dessus des lois.

Je signe parce que la loi littoral est valable pour tous. Les puissants n'en sont pas exclus. Sur la côte un peu plus loin, près des rochers sculptés, la servitude de passage littoral n'est pas non plus respectée, du fait d'un des 3 plus riches malouins. Le sable ne leur appartient pas, quoiqu'on puisse en douter quant on voit le pillage réalisé par l'autre des 3 plus riches malouins. Je signe parce que l'air marin, la mer, et d'une manière générale tout cet environnement que l'on nous envie doit profiter au plus grand nombre, pour le bien être de tout un chacun sans aucune restriction.

Je signe parce que la plage du Minihic est un exemple de plage familiale, tranquille, belle et partagée. Rendre ce lieu, déjà très fréquenté l'été, saturé et envahi, et détruire la falaise et la végétation, tout cela uniquement pour des raisons de profit financier, me semble être une cause juste de mobilisation et de refus.

Et je ne comprends pas non plus que la loi "littoral" ne s'applique pas à tous et qu'elle puisse à ce point être contournée...

Nous connaissons tout particulièrement cet endroit si beau. Mon mari y venait déjà en vacances dans les années 1950. Il serait vraiment navrant et impensable que ce si beau site dont tout le monde peut profiter devienne un complexe hôtelier réservé, encore une fois, à quelques privilégiés. L'argent, toujours l'argent...

Il m'est totalement inconcevable que cette partie de Paramé qui comprend l'ancien site de camping les Nielles et l'accès à la plage du Minihic soit rasés, détruits et disparaissent totalement de la carte de Saint-Malo.

Je ne suis pas de la région mais cet endroit est mon deuxième refuge. J'ai toujours connu ce site et ce depuis ma plus tendre enfance.

Ne gâchez pas, ne saccagez pas ce territoire de la côte d'émeraude à coup de pelleteuse et de bétonnière sous prétexte de vouloir se mettre en poche des sommes d'argent peu probable et de détruire la beauté, le côté intimiste et encore sauvage de la plage du Minihic.

Un NON et grand NON à ce projet démesuré. Pensez et réfléchissez à quelque chose du domaine beaucoup plus fiable et réalisable qui satisferont beaucoup plus de résidents et de touristes.

Pourquoi ne pas remettre en place le système du camping???

Merci de porter une nouvelle vision et de reconsidérer ce projet en vu d'autres nouvelles idées qui ne feront davantage encore qu'embellir et de continuer à garder cet esprit de cette côte qui s'étend de Rochebonne jusqu'à Saint-Malo intra-muros.

Commentaires de la pétition en ligne :

Je signe parce que je trouve déplorable que l'on usurpe le littoral français pour de l'intérêt financier !

La nature et le respect de la vie ,c'est ce qu'il y a de plus important..Dès le 19e siècle, les côtes auraient du être préservées...Car la nature est à tous; ceux qui s'approprient les rivages et les plages sont des voleurs..La loi Littoral est une belle loi si elle est respectée(A quoi sert une loi si elle ne l'est pas) Ceux qui mettent en avant la création d'emploi sont de mauvaise foi, ce n'est pas vraiment cela qui les intéressent mais leur profit à eux, ces arguments ne valent plus rien, nous les avons déjà trop entendus et la préservation , au moins, d'une partie de la nature est une affaire de santé publique..Que ceux qui veulent des "Spa" mettent leurs chaussures de marche et fassent les sentiers, peut-être une vie saine leur réussira mieux que de coûteuses prestations qu'ils peuvent avoir en dehors des côtes s'ils y tiennent..Si le projet se réalise quant même, en cas de raz-de marée et autres catastrophes, qu'ils ne viennent pas se plaindre comme ceux qui font bâtir dans le moyen lit des rivières, en faisant mine, après coup de n'avoir pas été au courant des dangers..Que chacun prenne ses responsabilités sans s'abriter derrière quelqu'un d'autre...Depuis quelques années nous pouvons parler de Paramé défiguré, ces affreux immeubles de Rochebonne qui ont remplacé des jolies villas, château abattu, parcs lotis et la plus vieille maison de Paramé abattue elle aussi, et j'en passe..Le camping rendait service aux jeunes et aussi moins jeunes qui aiment la vie en plein air..Quelle saine mentalité de vouloir supprimer tout ce qui était municipal, une ville doit être accueillante pour tous et les campings faisaient aussi vivre les commerces..que tout cela est triste!!!

Et la loi littoral ? ce projet est démesuré. Les pins maritimes vont être abattus pour faire place à un littoral complètement bétonné. C'est un schéma dépassé et une erreur grossière en 2017

Je signe parce que ce projet m'offusque. La bétonisation de la côte, la spoliation du domaine public par ces groupes immobiliers qui s'accaparent le bien commun, pour un tourisme de luxe est totalement à l'inverse de ce que les élus doivent décider. A quand un accès privatif à la plage?

ADNinfos

est une publication éditée par l'association "Autour des Nuelles".

Représentant légal : Jean-Marc GADÉ

Directeur de la publication : Jean-Marc GADÉ

Comité de rédaction : Le Conseil d'Administration de l'association

Création graphique et maquette : JLV - vjl@laposte.net

Impression : Imprimé par nos soins.

L'association Autour des Nuelles

est une association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901,
N° W354003271.



Renseignements et contact :

adn35400@gmail.com

Siège social de « ADN infos » et de l'association « Autour des Nuelles » :

90 avenue du Président John Kennedy - 35400 SAINT-MALO